

De : Guy de Trazegnies (Secrétaire CGE Orange)

23/03/2022

A : Gervais Pellissier (DRH Orange Groupe)

Concerne : Projet Falcon

Sujet :

Avis du CGE dans le cadre de l'information consultation du projet Falcon

À la suite des présentations des 13 décembre 2021 et 9 mars 2022 relatives au projet Falcon, et après l'audition des deux rapports d'expertise, les membres du Comité de Groupe Européen ont accepté de formuler un avis, considérant d'une part que la Direction d'Orange acceptait une suite à l'intervention du cabinet Technologia, et d'autre part un droit de suivi en Comité de Groupe Européen sur ce dossier, ce qui permettra d'avoir une vue complète et exhaustive du projet.

S'agissant du transfert d'une partie des effectifs dans une structure commerciale autonome via une opération de détournement des activités de cybersécurité du Groupe, et au titre duquel leur avis était requis, les membres du Comité de Groupe Européen ont estimé improbable que des éléments inconnus soient susceptibles de le faire varier.

Le détournement concernant un segment d'Orange Business Services opérant dans un secteur porteur, stratégique et particulièrement d'actualité, cette opération impacte significativement les équipes en France (98 personnes sur 127), et aurait pu être évitée sans pour autant modifier les orientations stratégiques et organisationnelles de la société cible, aspect que l'expertise a très bien mis en évidence. Bien que la direction refuse de l'admettre, l'instance fait le lien avec la création d'une holding financière actuellement prénommée HoldCo. Cet autre projet vise à la création d'une entité juridique et financière de consolidation de l'ensemble des activités, entités et salariés œuvrant dans le domaine de la Cybersécurité commercialisées à l'extérieur du groupe dans une perspective de monétisation ultérieure. Cependant ce second projet, à connotation capitalistique, ne peut être réalisé qu'avec un détournement précis des activités et salariés entre la maison mère Orange SA et ses filiales OCD, Secure Link et Secure Data. La direction a par conséquent choisie l'option non pas d'une consolidation au sein de la maison mère mais une consolidation en filiale impactant très significativement les socles sociaux des salariés, notamment en France. Même si les salariés transférés recevront compensation de leurs pertes, les futurs salariés seront recrutés sur la base d'un contrat social moins disant. Orange Business Services a déjà appliqué cette stratégie dans d'autres géographies, provoquant une fuite des experts, au mieux vers d'autres entités du Groupe, au pire vers la concurrence, rendant

beaucoup plus onéreux les coûts liés au recrutement externe de nouvelles compétences à ce niveau. L'instance ne peut adhérer à une telle stratégie de développement industrielle, dès lors que celle-ci implique le plus fort prix social pour les salariés parmi les scénarios de transformation possibles.

Les membres du Comité de Groupe Européen n'ignorent pas l'importance stratégique que revêt la consolidation de l'activité du Groupe dans le domaine de la cybersécurité. Si la constitution d'une entité cohérente de cybersécurité apparaît indispensable dans un marché en pleine croissance, la tentation de la réaliser au détriment des effectifs et de l'absence d'anticipation, en termes de surcharge de travail et de formation, sur les équipes restantes, nous semble une erreur de nature à faire échouer le bilan de l'opération.

En complément, le cabinet Secafi nous a alertés sur une potentielle mise en bourse de l'entité sous la forme d'une joint-venture avec perte de contrôle. Le risque est à nos yeux bien réel, et, dans cette hypothèse, l'évolution de la gouvernance ne semble pas avoir été anticipée d'autant qu'une telle opération arrive dans un contexte de changement de gouvernance du groupe d'ici quelques semaines. Celle-ci peut avoir une tout autre vision et aurait pu procéder à d'autres choix.

En conclusion, compte tenu du transfert vers une structure dans des conditions socialement moins favorables pour les salariés, de la perte d'expertise s'y afférant et du risque réel de perte de contrôle par le Groupe, les membres du Comité de Groupe Européen formulent **un avis négatif sur le projet Falcon**.

Pour le Comité de Groupe Européen Orange

Guy de Trazegnies (Secrétaire du Comité)